

→ L'Aide à l'aménagement du logement

Un domicile, s'il est non adapté, peut s'avérer dangereux. Il existe des solutions simples qui permettent de rester chez soi tout en préservant sa sécurité et son confort.

- Réaménager son logement : exemples d'aménagement

- Adapter les sanitaires (Salle de bains, toilettes)
- Installer un monte escalier ou des rampes d'escalier
- Isoler son logement (Toit, fenêtres,...)

- Bénéficier d'une aide à l'aménagement du logement

- Sous certaines conditions il est possible d'obtenir des aides financières inscrites dans la convention du PIG (Programme d'Intérêt Général), notamment des aides de l'ANAH et des communautés de communes

→ Si vous avez un projet de travaux, qu'il soit plus ou moins précis, contactez le Pays Issoire Val d'Allier Sud (Madame Emilie BARGE 04 73 55 90 48)

- En complément des aides financières inscrites dans la convention du PIG, les propriétaires peuvent bénéficier, selon leur situation personnelle, d'autres aides financières. Celles-ci vont leur permettre de réduire le reste à financer de leur projet, et ainsi, de le mener à bien.

Il peut s'agir :

- de subventions : Conseil Départemental, certaines Communautés de communes, certaines communes, caisses de retraites et caisses de retraites complémentaires, MSA, ...
- ou de prêts à taux bonifiés : Conseil Départemental, MSA, CAF, caisses de retraite et caisses de retraite complémentaires ...